

Comité Vie

Crise de la COVID 19 – 18 mois après Conséquences sur les Assurances de personnes

Marjorie Chevalier, Olivia Collet, Sara Fenelon, Floriane Pian, Meriem Raiti, Quentin Vidal
Août 2021

Résumé des travaux

La Covid 19 a entraîné des conséquences structurelles qui ont touché tous les segments d'assurance Vie et Non-Vie. Cette crise a eu des répercussions biométriques, mais aussi sociales et économiques.

Une première note « Crise de la Covid 19 - Conséquences sur les Assurances de personnes – 11 Mai 2020 » a été publiée par l'Apref. La présente note se veut une synthèse de plusieurs études et analyses qui ont été réalisées à ce sujet afin de poursuivre la réflexion avec un recul de 18 mois.

Nous allons tout d'abord nous attacher à comparer les effets sur la mortalité et les arrêts de travail, puis les répercussions sanitaires et économiques 18 mois après la première note et enfin nous évoquerons quelques pistes prospectives. Nous avons fait le choix de nous limiter principalement à l'Assurance de Personnes en France.

En ce qui concerne les effets biométriques, les mesures sanitaires et notamment les différents confinements ont contribué à limiter la surmortalité de la population générale à 9% en 2020 par rapport à 2018/2019. En assurance de personnes, l'année 2020 se caractérise par une forte baisse des nouvelles souscriptions, un ralentissement de la collecte des cotisations et une augmentation des coûts (charges sinistres et taxes Covid) sur l'ensemble des risques.

Les éléments clés relevés par la première note ont été mis en exergue avec leurs évolutions 18 mois après. La présente note fait un focus sur les causes des arrêts de travail et notamment ceux liés aux maladies non objectivables (troubles musculosquelettiques et troubles psychologiques). La santé des entreprises est un sujet suivi en observant l'activité, le chiffre d'affaires et l'évolution des faillites.

La dernière partie est une ouverture sur plusieurs pistes de réflexion autour de scénarios prospectifs. La période d'observation est encore trop courte pour pouvoir aboutir à des conclusions définitives et fiables. Nous attirons également l'attention du lecteur sur le fait que toute conclusion ne préjuge pas d'un impact équivalent sur une nouvelle pandémie plus létale et infectieuse.

Note Apref

Sommaire :

I.	Impacts de la crise en chiffres :.....	3
1.	Impacts de la Covid 19 sur la mortalité de la population générale française :	3
1.1.	Décès quotidiens en 2020 et 2021 comparés aux cinq dernières années (2015-2019) et à la canicule de 2003 – Source INSEE	3
1.2.	La surmortalité 2020 en France : étude Planchet et données INSEE	4
2.	Impacts de la Covid 19 sur les portefeuilles d’assurances de personnes en France:.....	5
2.1.	Les cotisations et les prestations 2020.....	5
2.3.	Surmortalité estimée par type de portefeuille -.....	6
3.	Comparaison à l'international	7
II.	La note 1 an après, retour d'expérience et évolution des éléments principaux :	8
1.	Les différentes dates clés de la crise Covid 19 :	8
2.	Arrêts de travail sur les maladies non objectivables : augmentation en nombre et en durée	9
3.	Evolution de la santé des entreprises.....	10
3.1.	Etat des lieux de l’activité des entreprises	10
3.2.	Mesures mises en place par le gouvernement :.....	11
3.3.	Défaillance des entreprises :.....	12
3.4.	Impact sur les comptes des assureurs et évolutions à considérer :.....	13
III.	Prospectif et après la sortie de crise - aspect sanitaire et économique :.....	14
1.	Les effets économiques de la crise dans un scénario pessimiste :.....	14
2.	Les effets économiques de la crise dans un scénario optimiste :	14
3.	Quid des affaires nouvelles et des évolutions du marché :.....	15
4.	Quid de l’évolution des impacts psychologiques ?.....	15
	Conclusion :	16

I. Impacts de la crise en chiffres :

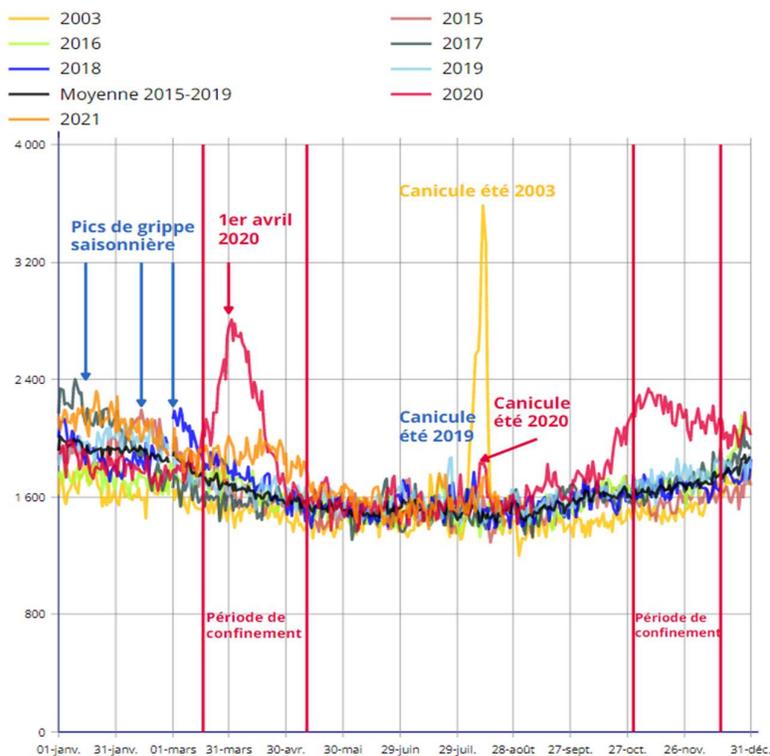
Cette première partie est descriptive et reprend différents chiffres et informations publiés sur la mortalité due à la Covid 19 en France et dans plusieurs pays à l'international.

1. Impacts de la Covid 19 sur la mortalité de la population générale française :

1.1. Décès quotidiens en 2020 et 2021 comparés aux cinq dernières années (2015-2019) et à la canicule de 2003 – Source INSEE

Ce graphique représente le nombre moyen de décès survenus chaque jour selon le mois de l'année, ainsi qu'en moyenne sur la période 2015-2019. On y voit la très vive accélération des décès à partir de la mi-mars 2020 jusqu'au 1er avril, puis la décrue jusque fin avril. Sur la période mai-juin 2020, les décès sont proches de ceux survenus au cours de la même période les années précédentes. Au cours de l'été 2020, un pic des décès a été observé du 10 au 12 août. L'arrivée de la seconde vague de décès liés à l'épidémie de la Covid-19 est également visible sur ce graphique à partir de la mi-octobre 2020, ainsi que la relative stabilisation des décès à un niveau assez élevé à partir de la mi-décembre 2020.

Décès quotidiens en 2020 et 2021 comparés aux cinq dernières années (2015-2019) et à la canicule de 2003



On observe très nettement les pics de surmortalité en 2020, en avril puis entre octobre et décembre.

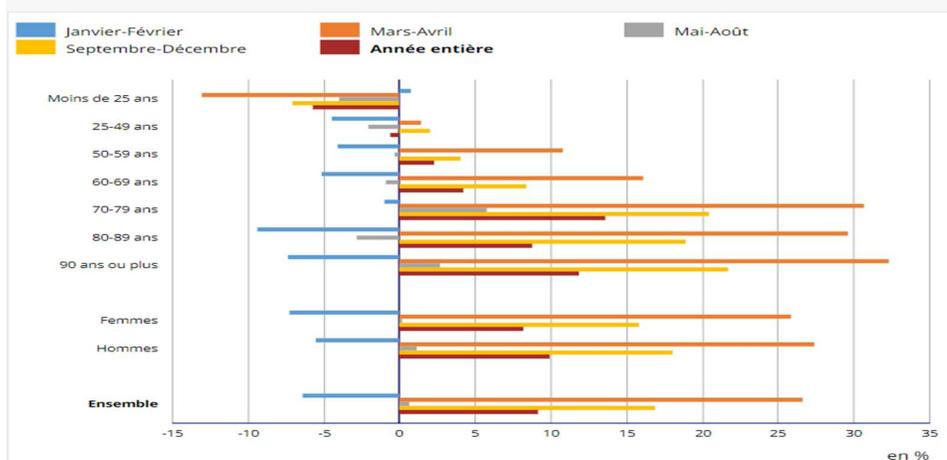
1.2. La surmortalité 2020 en France : étude PLANCHET et données INSEE

L'étude de Frédéric PLANCHET parue le 27 mars 2021 sur *Actu d'Actuaires* annonce **une surmortalité de l'ordre de 9%¹ en 2020 pour la France.**

	2018	2019	2020
Population Française	66 777 066	66 978 000	67 063 703
Nombre de décès	604 606	608 011	659 941
Taux de mortalité global	0,91%	0,91%	0,98%
2020 comparé à 2018 et 2019			
Excédent de mortalité (nombre)	55 335	51 930	
Excédent de mortalité (taux additionnel)	0,08%	0,08%	
Surmortalité relative	9,2%	8,5%	

Selon l'INSEE, la mortalité 2020 de la population générale comparée à 2019 se décompose différemment selon l'âge et le sexe.

Figure 2 - Évolution entre 2019 et 2020 des décès par sexe et âge, selon les périodes de l'année



Lecture : le nombre de décès toutes causes confondues des personnes âgées de 80 à 89 ans augmente de 8,7 % entre 2019 et 2020. Entre le 1^{er} janvier et le 29 février 2020, il diminue de 9,4 % par rapport à la même période en 2019.

Champ : France.

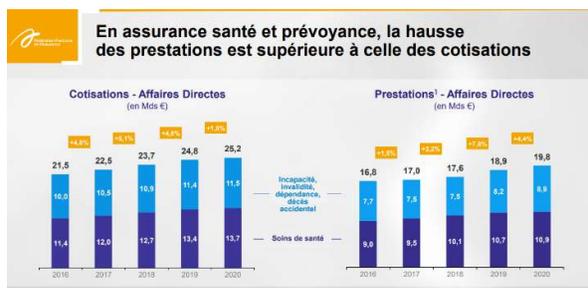
Source : Insee, statistiques de l'état civil, données arrêtées à la fin février 2021.

¹ Cette augmentation peut se décomposer en plusieurs effets (vieillesse, rattrapage de la sous-mortalité des années 2018 et 2019, Covid)

Une stabilité sur la tranche d'âge 25-49 ans et un impact relativement faible sur la tranche d'âge 50-59 ans sont observés, ces tranches d'âges représentant la part la plus importante de la population assurée. La surmortalité observée concerne principalement les 70 ans et plus, et une légère sous-mortalité est remarquée sur les moins de 25 ans. Cette dernière peut s'expliquer par la diminution des accidents, notamment de la route.

2. Impacts de la Covid 19 sur les portefeuilles d'assurances de personnes en France :

2.1. Les cotisations et les prestations 2020 - Source FFA (Dossier de Presse « les assureurs, acteurs de la relance durable » 24/03/2021 et Les contrats Prévoyance - Conjoncture - situation à fin décembre 2020- mars 2021)

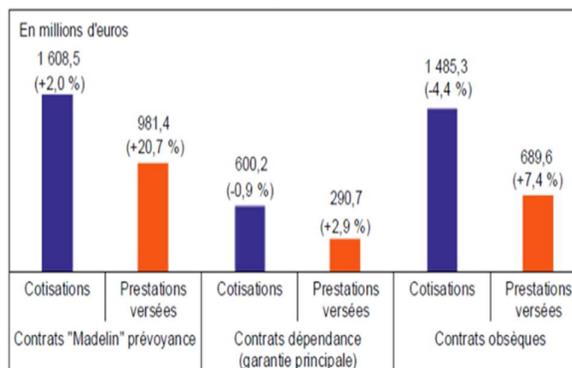


En 2020, les prestations ont augmenté de près d'un milliard à 19,8 milliards d'euros (+4,4 %), plus vite que les cotisations (25,2 milliards d'euros, +1,8 %).

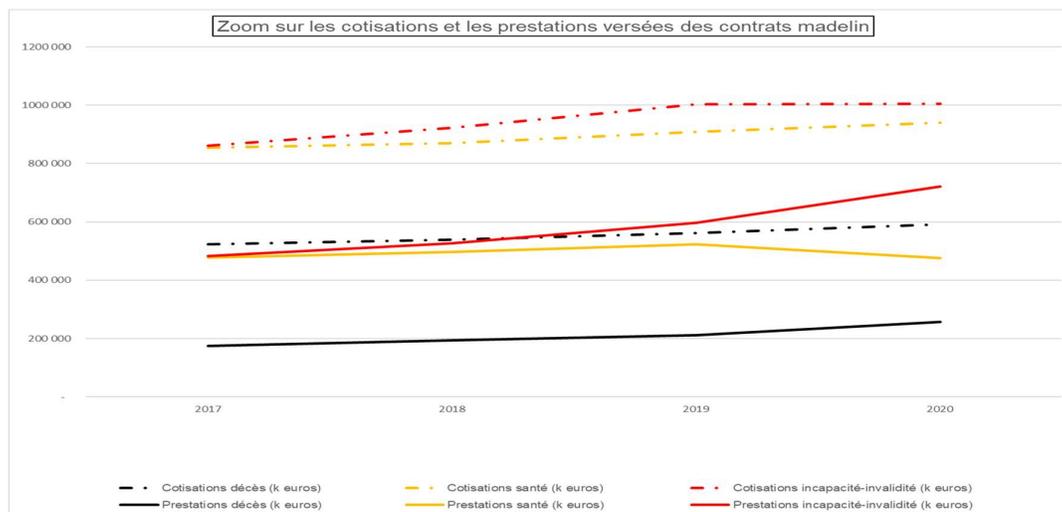
En tout, la FFA (24 mars 2021) chiffre l'impact de la Covid 19 à **800 M€** en 2020 (prestations + taxe).

L'année 2020 se caractérise par **une forte baisse des nouvelles souscriptions** de contrats de prévoyance, pour les contrats dépendance (-30,3% soit 22.600 contrats), obsèques (-24,7% soit 388.300 contrats) et Prévoyance « Madelin » (-10,6% soit 121.800 contrats).

Les **cotisations ralentissent sensiblement** ou reculent. En revanche, les **prestations versées bondissent**, surtout pour les contrats « Madelin » prévoyance, mais aussi pour les contrats obsèques et dans une moindre mesure pour les contrats dépendance.



2.2. Zoom sur la charge de prestations 2020 des contrats Prévoyance Madelin, comparée à 2019 et 2018 :



Nous observons une forte augmentation des prestations incapacité et invalidité à partir de 2018 avec une accélération en 2020. Cette augmentation est de nature à réduire drastiquement la marge brute sur ce risque au vu de l'évolution des cotisations y afférentes.

En santé, les prestations ont diminué en 2020 entraînant une augmentation de la marge brute mais il convient de noter que des effets de rattrapages seront très probablement visibles en 2021.

En ce qui concerne le décès, nous notons une augmentation des prestations en 2020 avec un impact relativement limité sur la marge brute.

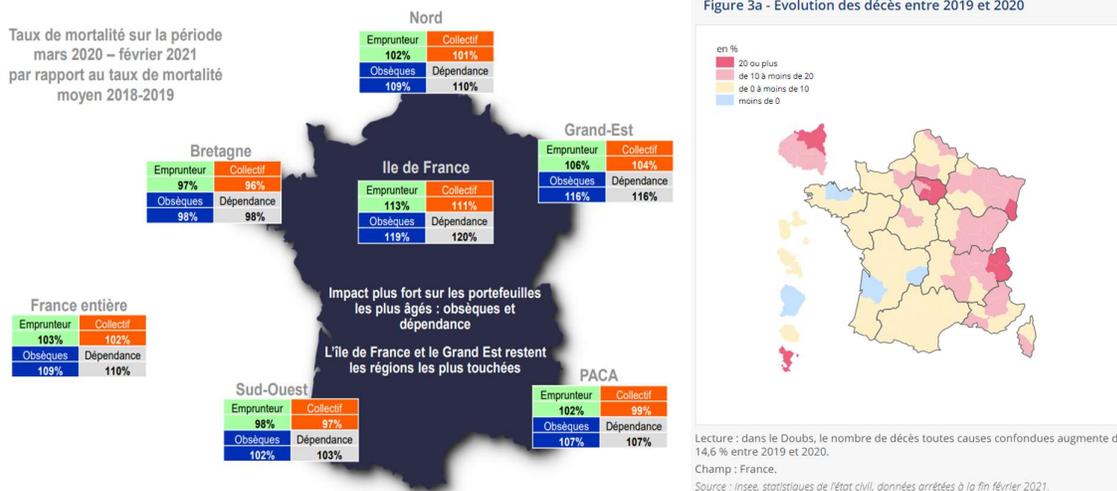
2.3. Surmortalité estimée par type de portefeuille - Source « Covid et mortalité 2020-2021 » Cabinet ACTELIOR

En retenant des portefeuilles types², la mortalité 2020-2021 (décès observés entre mars 2020 et février 2021) comparée à la moyenne 2018-2019 serait pour :

- **L'emprunteur** (portefeuille type) : **103%**
- **La prévoyance Collective** (population salariés Insee) : **102%**
- **Les obsèques** (portefeuille type) : **109%**
- **La dépendance** (portefeuille type d'assurés, hors rentiers) : **110%**

² Il convient de noter que la composition du portefeuille type n'est pas présentée ici et que à ce titre, ces chiffres restent indicatifs.

Les disparités géographiques observées sont fortes, les impacts sont notamment plus forts en Ile de France et en Région Est, et moins forts en Bretagne et au Sud-Ouest.



3. Comparaison à l'international - Source : données du Financial Times³:

La méthode de comptabilisation du nombre de décès liés à la Covid-19 n'étant pas homogène dans tous les pays, la surmortalité relative toutes causes paraît un indicateur pertinent pour suivre la sévérité de l'épidémie. Celle-ci correspond à la différence du nombre de décès observés en 2020 avec la moyenne des années 2018 et 2019.

Les résultats observés sont très hétérogènes selon les pays :

Pays	Surmortalité	Remarques
Italie	9.4%	Forte surmortalité constatée entre la 10 ^{ème} et 18 ^{ème} semaine
Belgique	15.9%	Forte surmortalité par rapport aux pays à proximité
Taiwan	-2%	Un des rares pays avec une baisse de la mortalité
Mexique	37.2%	Très forte surmortalité
Brésil*	18.3%	

*Pour le Brésil l'excès de mortalité a été calculé seulement par rapport à l'année 2019

Les résultats observés en **Italie** sont similaires avec ceux obtenus en France.

En **Belgique**, une des raisons de la forte surmortalité pourrait être qu'une grande partie des décès supplémentaires étaient des résidents de maisons de retraite, où les mesures sanitaires appliquées ont été moins strictes qu'en France.

³ <https://data.humdata.org/dataset/financial-times-excess-mortality-during-covid-19-pandemic-data>

Taiwan est l'un des rares pays avec une mortalité en baisse en 2020. Ceci semble notamment dû à une gestion très stricte de la crise sanitaire : quatorzaine imposée des vols venant de Chine dès fin 2019, puis du monde entier en mars, pays fermé aux étrangers dès janvier, arrêt d'exportation des masques pour les distribuer à la population locale, et enquêtes poussées sur les cas contacts.

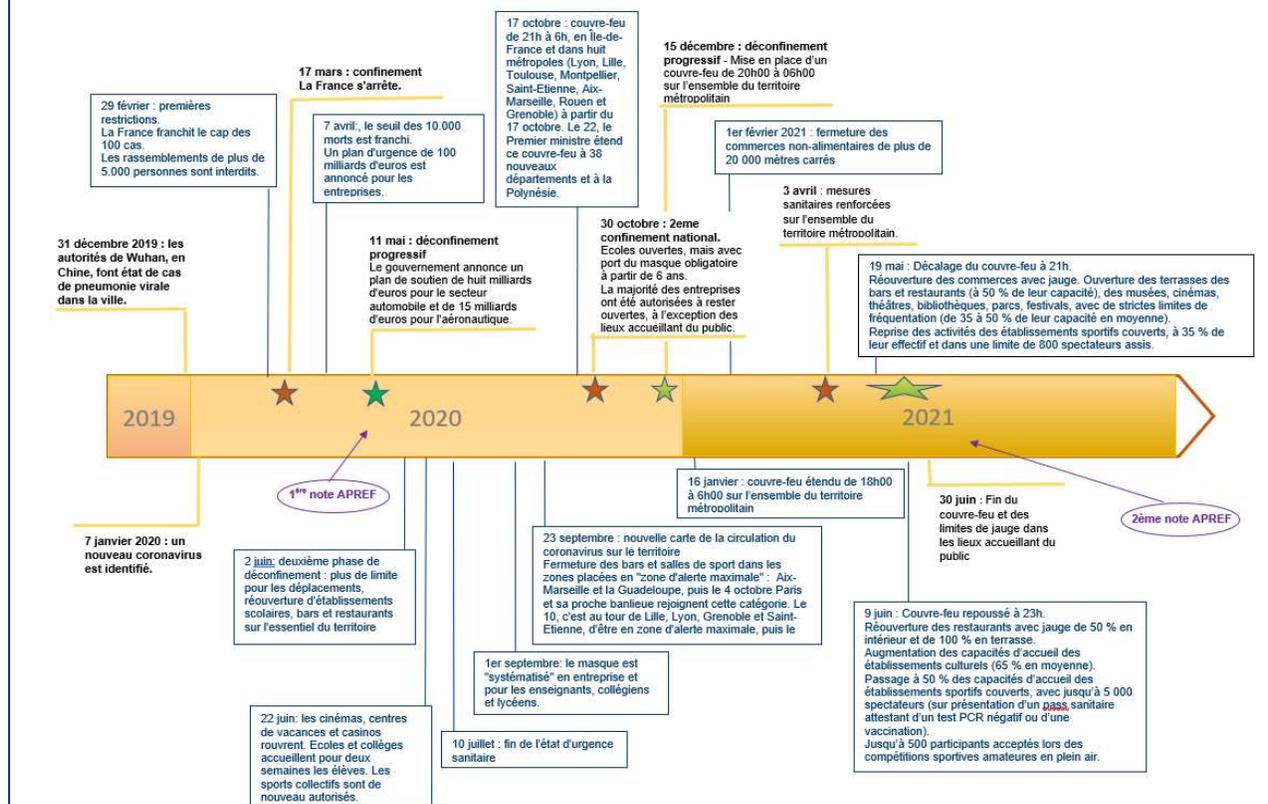
La très forte surmortalité au **Mexique** est remarquable, notamment sur le groupe d'âge des 45-64 ans, avec une surmortalité de 62.6%, de 33% sur les 65 ans et plus et de 18.4% pour les 20-44ans. Ce niveau de surmortalité peut être expliqué par un accès aux soins difficiles, une saturation des hôpitaux particulièrement critique à Mexico et dans son agglomération et d'une manière générale à une gestion de la crise peu efficace.

Le **Bésil** affiche une forte surmortalité probablement due à la gestion de la crise sanitaire et au nombre insuffisant de mesures sanitaires.

II. La note 1 an après, retour d'expérience et évolution des éléments principaux :

Les éléments clés qui avaient retenu notre attention sur la première note ont été mis en évidence avec leurs évolutions un an après. Nous présentons également un focus sur l'augmentation de la sinistralité arrêt de travail, et la santé des entreprises.

1. Les différentes dates clés de la crise Covid 19 :





Frise chronologique -
covid France_v2.docx

2. Arrêts de travail sur les maladies non objectivables : augmentation en nombre et en durée

Au travers des études mensuelles réalisées entre mars et juin 2020, Malakoff Humanis⁴ a évalué l'impact de la crise sanitaire sur l'organisation du travail, la santé des salariés et les arrêts de travail.

Toutes durées confondues, les trois premiers motifs des arrêts maladie prescrits sont :

- la maladie ordinaire (29 %),
- les troubles musculosquelettiques (17 %)
- les troubles psychologiques (15 %).

6 % des arrêts de travail prescrits au cours des douze derniers mois sont liés à la Covid.

Les arrêts longs sont, quant à eux, dus :

- à un accident ou un traumatisme (28 %),
- à des troubles musculosquelettiques (19 %)
- à des troubles psychologiques (14 %).

Au-delà des arrêts de travail directement liés à la Covid (26% des arrêts en avril au plus fort de la crise), la situation que nous traversons aura un impact sur la santé des salariés et les arrêts maladie :

- Le report des soins durant le confinement (qui concernait un tiers des salariés),
- La non-prise en charge de certaines maladies graves (priorité « patients Covid »)
- La montée des risques psycho-sociaux (devenus le deuxième motif d'arrêts maladie en mai, après la Covid)

En effet, le taux de salariés arrêtés pour maladie grave ou maladie chronique est passé de 20 % début 2020, à 15 % pendant le confinement, puis à 11 % depuis le déconfinement, illustrant la moindre prise en charge de ces pathologies pendant la crise.

Quant au taux de salariés arrêtés pour troubles psychologiques, il est passé de 9 % début 2020 à 14 % pendant le confinement, puis à 18 % depuis le déconfinement. Ce constat, qui peut en partie être attribué à la Covid (anxiété liée au contexte sanitaire et économique, au confinement ...), pourrait encore s'aggraver dans l'avenir.

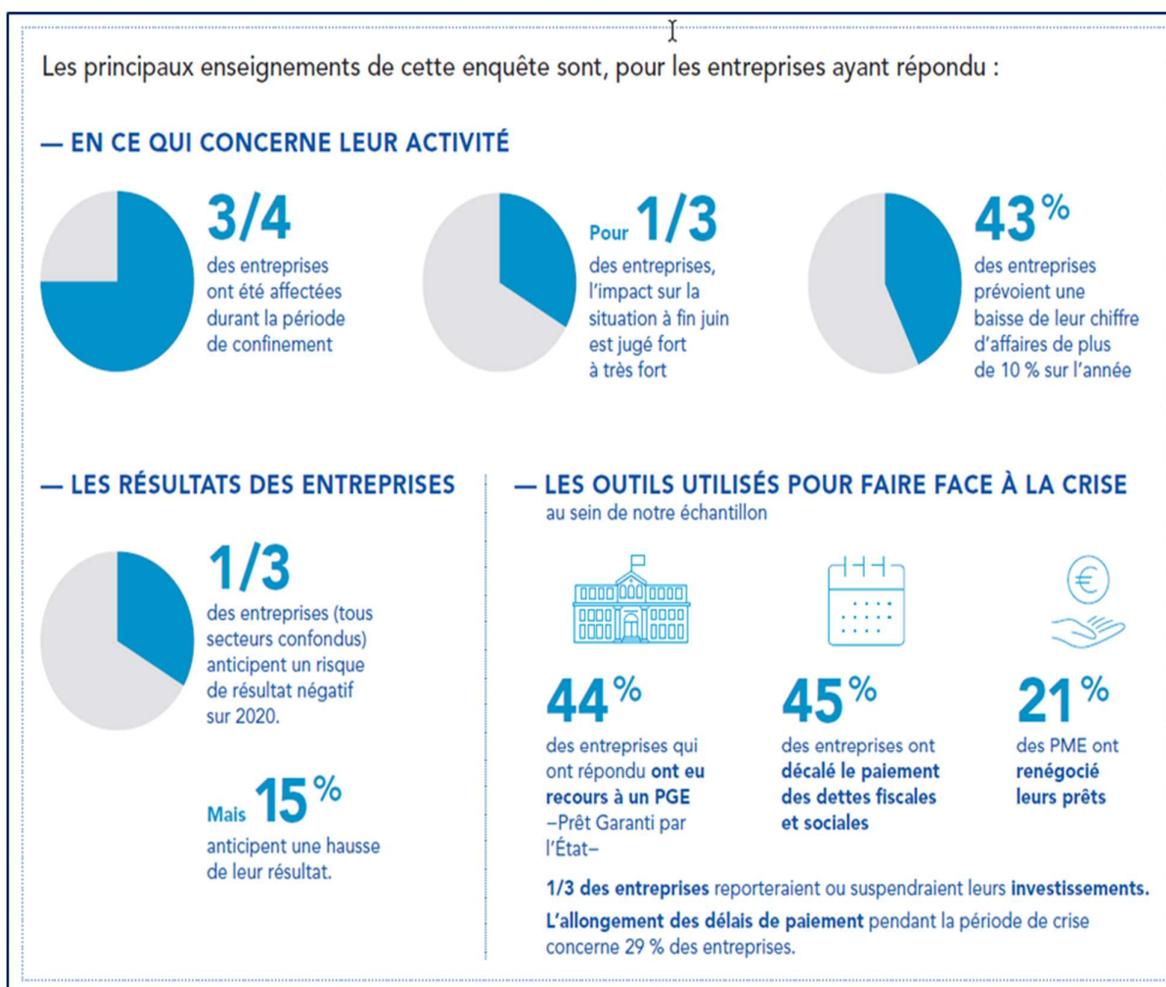
⁴ Baromètre annuel Absentéisme maladie de Malakoff Humanis – 16 novembre 2020

3. Evolution de la santé des entreprises

3.1. Etat des lieux de l'activité des entreprises

- Source : Enquête SUR L'IMPACT DE LA COVID-Banque de France

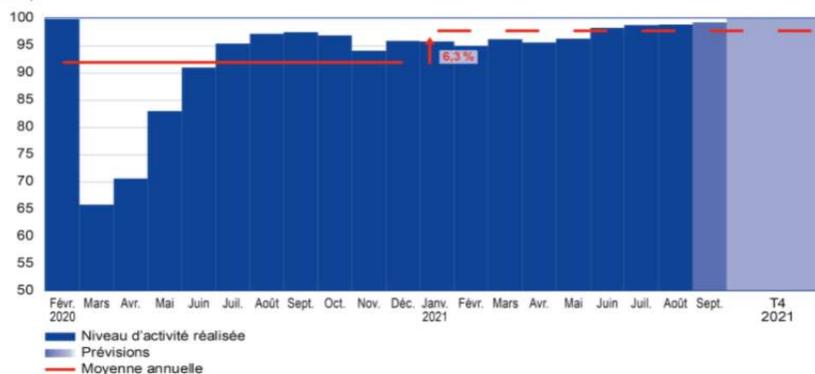
L'enquête s'appuie sur les 25 000 premières réponses des chefs d'entreprise au questionnaire qualitatif – « Situation Décembre 2020 - entreprises de chiffre d'affaires supérieur à 750 k€ »



- Source : Projections macroéconomiques – Septembre 2021 -Banque de France

Graphique 1 : Évolution de l'activité économique

(en % de l'activité pré-Covid)



Note : Les lignes rouges correspondent au niveau moyen du PIB en 2020 et 2021 pour un niveau moyen de 2019 normalisé à 100.
Sources : Insee jusqu'au deuxième trimestre 2021, projections Banque de France.

On note une baisse conséquente de l'activité, essentiellement lors du 1^{er} confinement de mars à mai 2020. À partir de novembre 2020 et jusqu'au printemps 2021, l'activité économique en France est restée sur un plateau, avec quelques variations liées à la sévérité plus ou moins forte des restrictions sanitaires. Depuis mai 2021 et l'accélération de la campagne de vaccination, le rebond est désormais plus net. Cette dynamique se confirmerait au troisième trimestre, selon les enquêtes de conjoncture de la Banque de France. Le niveau d'activité atteint en juillet serait le plus élevé depuis le début de la crise sanitaire.

3.2. Mesures mises en place par le gouvernement :

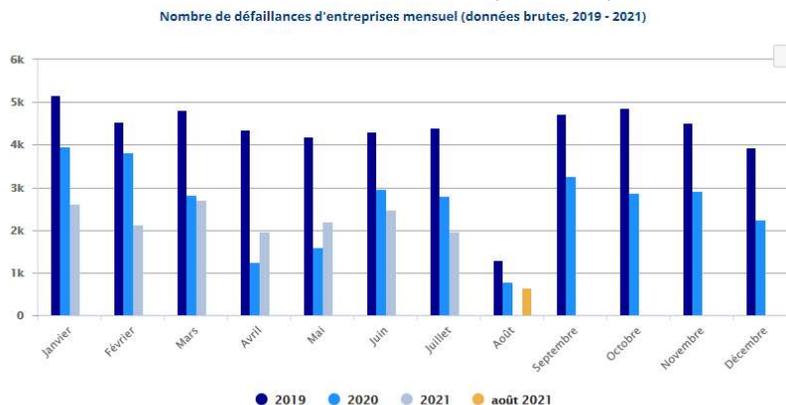
Depuis le début de la crise sanitaire de la COVID-19, l'État et les Régions ont mis en place des mesures immédiates et inédites de soutien aux entreprises pour prévenir notamment la cessation d'activité des petites entreprises.

Des aides spécifiques ont été mises en place en sortie de crise pour les entreprises en situation de fragilité. Un plan d'action a été dévoilé le 1^{er} juin 2021, à destination de ces entreprises ; l'objectif est de les accompagner pendant cette sortie de crise afin d'éviter des faillites.

Les principales mesures d'aides destinées aux entreprises évolueront dans les prochains mois et notamment la disparition du fond de solidarité prévue en octobre 2021. D'autres aides tendront à s'ajuster.

3.3. Défaillance des entreprises :

Dans le contexte de la crise sanitaire de l'épidémie de la Covid-19, au moment où l'activité économique se trouve brutalement ralentie, le nombre de défaillances d'entreprises est paradoxalement en forte baisse.



Source : Banque de France, Direction des Entreprises. Données disponibles début septembre 2021.
Note de lecture : Données définitives jusqu'à juillet 2021, provisoires pour août 2021.

Ceci peut s'expliquer à la fois par :

- la période de confinement qui a affecté le fonctionnement des juridictions commerciales,
- l'adaptation de la réglementation qui a accordé temporairement des délais supplémentaires tant pour apprécier l'état de cessation de paiements que pour le déclarer,
- les mesures de soutien qui permettent de réduire ou reporter le paiement de certaines charges, et donc le risque de faire défaut sur ces paiements. Ces dispositifs vont être progressivement abandonnés jusqu'à la fin du mois de septembre 2021 pour être remplacés par des aides plus ciblées sur les secteurs les plus touchés par la crise.

Les secteurs les plus soutenus par l'Etat sont les plus épargnés par les procédures (l'hébergement, la restauration et le commerce)

Un constat qui ne concerne pas les grandes entreprises : en réalité, la baisse des faillites concerne principalement les petites et les moyennes entreprises (PME) ainsi que les entrepreneurs individuels. Il en va en revanche tout autrement pour les entreprises de plus grande taille (de plus de 250 salariés). Certaines de ces entreprises, déjà en mauvaise posture au début de l'année 2020, se sont retrouvées d'autant plus exposées pendant la pandémie.

Cette situation exceptionnelle pourra-t-elle durer ?

Certains experts prédisent "un mur de faillites", c'est-à-dire des banqueroutes en cascades dans un laps de temps très court. D'autres, au contraire, affirment que le rattrapage sera progressif et s'étalera sur plusieurs mois, voire des années.

Depuis mi-mars 2021, les défaillances repartent à la hausse. Les chiffres hebdomadaires sont passés au-dessus de ceux de 2020 à la même époque, c'est-à-dire lors du premier confinement. Les chiffres du premier trimestre 2021 montrent aussi que parmi les procédures de défaillances d'entreprises, un nombre record se solde par une liquidation, tandis que les plans de sauvegarde sont rares.

3.4. Impact sur les comptes des assureurs et évolutions à considérer :

L'arrêt total ou partiel de l'activité pour certaines entreprises, entraînant une baisse du chiffre d'affaires et la mise en activité partielle de salariés, a contribué à la baisse de l'assiette de cotisations pour les contrats santé et prévoyance collectives.

Dans le même temps, les assureurs ont dû faire face à des retards de paiement et des impayés tout en conservant, voire en augmentant, les niveaux de couvertures et les versements de prestations dans le contexte de la crise sanitaire.

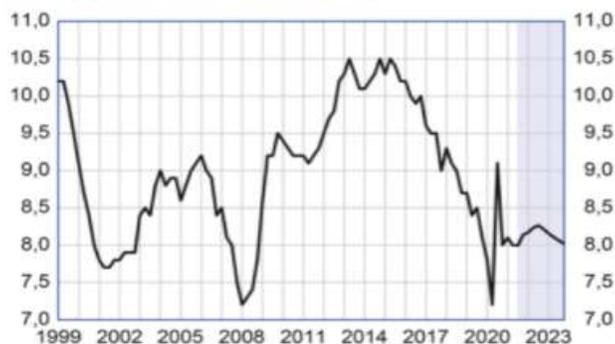
Les licenciements et les faillites conditionnant le coût de la portabilité, le taux de chômage ainsi que le nombre de défaillances d'entreprise sont des éléments à surveiller de près dans les prochains mois voire années, et devront être intégrés dans le pilotage de ces portefeuilles.

Perte de Chiffre d'affaires Estimations CTIP – Courant 2020	
Impayés 2020	Baisse de 5 à 10% (-630M€ à -1,2Md€)
Perte de CA liée aux activités partielles	Perte de 3 à 6% (-400M€ à -800M€)

Source : Les Instituts de Prévoyance et les Groupes de Protection Sociale face à la crise sanitaire, Février 2021.

Graphique 5 : Taux de chômage

(BIT, en % de la population active, France entière)



Sources : Insee jusqu'au deuxième trimestre 2021, projections Banque de France sur fond bleuté.

III. Prospectif et après la sortie de crise - aspect sanitaire et économique :

La COVID aura probablement des répercussions économiques et sociales plus ou moins pérennes dans le temps. Les effets de cette crise pourraient s'observer tant sur les cotisations d'assurances que sur les sinistres.

1. Les effets économiques de la crise dans un scénario pessimiste :

Le gouvernement a injecté suffisamment d'aides pour limiter les pertes économiques des entreprises (cf. ci-dessus). Cela dit, nous pourrions nous interroger sur l'avenir de ces entreprises après l'arrêt de ces aides. En effet, la reprise d'activité sera-t-elle suffisante pour générer les fonds de roulement nécessaires au remboursement des éventuelles dettes accumulées pendant la période de confinement : prêt d'état, dettes fournisseurs, loyers et charges reportées, etc. ? Ces mêmes dettes n'induiront-elles pas une inflation rendant l'exercice plus difficile ? Auquel cas, les faillites évitées en 2020 n'auront été que différées.

Dans cette éventualité, la perspective pour les assureurs serait un maintien voire une augmentation des taux d'impayés tout en amplifiant la charge sinistre eu égard aux dispositions de la portabilité sur les risques santé et prévoyance.

Il convient de noter que le premier effet toucherait l'ensemble des produits d'assurances, tandis que le second serait limité aux assurances collectives.

2. Les effets économiques de la crise dans un scénario optimiste :

Le sort des assureurs serait-il pour autant meilleur dans un scénario plus optimiste, celui d'une reprise d'activité suffisante pour relancer la dynamique économique ?

On peut imaginer que la dynamique de vaccination et la mise en place du passeport sanitaire vont générer plus d'activité marchande (achats non essentiels, restaurants, ...) et plus de mouvements et de contacts de la population (voyages, sorties, théâtres, ...).

Si les effets de ces changements comportementaux sont directement visibles sur l'économie marchande à travers une relance d'activité immédiate, les effets dans le secteur des assurances pourraient être plus nuancés.

La relance d'activité pourrait être synonyme de cotisations honorées et des effectifs en portabilité réduits du fait des embauches.

Pendant la période de confinement, la plupart des assureurs ont observé une diminution des sinistres santé. Le retour de l'activité et le relâchement des mesures sanitaires généreront certainement un retour de la transmission d'autres virus (grippe, gastro-entérite, ...), des accidents notamment ceux sur la voie publique, et la reprise des soins de ville en optique et dentaire (soins reportés). D'ailleurs, certains acteurs ont d'ores et déjà constaté un effet de rattrapage au premier semestre 2021.

Nous pourrions même nous demander si le report de soins ne générerait pas des sinistres plus importants en période de reprise. Par exemple, une pathologie qui aurait pu être diagnostiquée et traitée plus tôt pendant la période de confinement pourrait être plus compliquée à soigner en stade plus avancé et même générer des pathologies secondaires.

Tous ces effets sont donc à cumuler et à étudier les uns en perspective des autres pour pouvoir conclure sur les effets du confinement ou la reprise d'activité sur le secteur d'assurance.

3. Quid des affaires nouvelles et des évolutions du marché :

Les effets que nous venons de citer concernent des affaires en portefeuille pour lesquelles l'assureur est déjà engagé, mais quid des affaires nouvelles ?

Nous pensons que la crise de la COVID aura des impacts sur le marché de l'assurance. Nous pourrions imaginer qu'elle génère une prise de conscience de la nécessité de s'assurer. Le besoin assuranciel a évolué, plaçant ainsi les acteurs d'assurance devant le défi d'y répondre.

4. Quid de l'évolution des impacts psychologiques ?

Au-delà des impacts sociaux, la crise COVID a eu des impacts psychologiques. La détresse psychologique s'accroît au fur et à mesure des confinements successifs et mesures de distanciation.

A cet effet, les trois organisations professionnelles de l'assurance (CTIP, FFA et FNMF) ont décidé de mettre en place un dispositif inédit de prise en charge des consultations de psychologues à hauteur de 60 euros par séance et dans la limite de 4 séances réalisées entre le 23 mars et le 31 décembre 2021.

A cela s'ajoute un dispositif de la sécurité sociale qui vise les enfants et les adolescents entre 3 et 17 ans.

Cette multiplication d'initiatives des acteurs de la santé en France pourrait laisser présager des mesures communes via l'UNOCAM par exemple pour une prise en charge plus pérenne des difficultés psychologiques, qui pourrait se prolonger au-delà de la crise.

La crise COVID a révélé que le risque psychologique n'est pas anodin et qu'une prise en charge préventive des pathologies psychologiques serait pertinente.

D'un point de vue sinistralité, les effets de la détresse psychologique ne se limitent pas uniquement aux frais de santé mais sont également visibles sur les risques arrêt de travail (incapacité et invalidité), aussi bien sur les portefeuilles individuels que collectifs.

Conclusion :

Il est courant d'entendre que la crise Covid a plus touché le segment de l'IARD que celui des assurances de personnes.

Il est cependant important de rappeler que si cette crise Covid a eu apparemment un impact moins significatif sur les comptes 2020 des compagnies d'assurance de personnes que sur ceux des compagnies IARD, ce constat devra être mesuré sur le long terme.

Comme nous l'avons souligné, la surmortalité a été limitée en France en 2020, en particulier si l'on ne considère que la population assurée. Il a été observé une augmentation de la fréquence et surtout de la durée des arrêts de travail entre 2019 et 2020, même si l'impact reste mesuré pour les réassureurs à ce stade, surtout lorsque ces portefeuilles sont réassurés en non proportionnelle et/ou du fait de la typologie des portefeuilles couverts et des franchises des garanties.

Mais qu'en sera-t-il sur une période d'observation plus longue ?

Il reste beaucoup d'incertitudes, mais il est certain que les conséquences seront bien plus lourdes que celles observées à fin 2020, que ce soit sur la mortalité et encore davantage sur l'incapacité et l'invalidité. Ces impacts seront la conséquence de plusieurs facteurs, déjà identifiés ou non, individuels ou qui se corréleront : la crise économique post-Covid, en particulier liée à l'arrêt des aides gouvernementales pour soutenir le secteur des petites entreprises, les complications sur les malades atteints de Covid Longs, la forte augmentation des risques psycho-sociaux, les diagnostics retardés avec non prise en charge de certaines maladies graves ou chroniques, les reports de soins etc.

Il est à noter que sur l'arrêt de travail, la crise Covid est survenue alors qu'une dérive structurelle était déjà constatée depuis plusieurs années, notamment due au vieillissement de la population active.

L'assurance Santé a connu une diminution des prestations réglées en 2020, mais le 1er semestre 2021 est déjà commenté par le secteur comme connaissant une augmentation « historique » de la charge de sinistres. Est-ce l'effet rattrapage ? Et comment se déroulera le 2nd semestre 2021 et les prochaines années ?

Cette crise est inédite et il est impossible aujourd'hui d'en comprendre toutes les conséquences et de les quantifier précisément. Il faudra disposer d'une période d'observation plus longue, d'une analyse détaillée et de chiffres consolidés pour aboutir à des résultats fiables et analysables.

A ces différents éléments et constats, s'ajoute bien sûr la situation de la baisse des taux qui pèse sur les équilibres financiers des compagnies d'assurances de personnes, avec un renchérissement du coût des prestations futures et une réduction importante des résultats financiers.

Du point de vue de la solvabilité, il est à noter que le ratio de solvabilité des sociétés vie françaises a reculé, passant de 259% en 2019 à 225% en 2020, et ce même si la crise est restée en dessous des seuils des chocs de pandémie solvabilité 2.

Il est également important d’alerter sur le fait que ces premiers constats et premiers résultats sont établis sur la base de la pandémie Covid 19. Cela ne permet évidemment pas de préjuger de conséquences équivalentes en cas de pandémie plus létale et plus contagieuse. Nous espérons que les mesures prises par le gouvernement (Télétravail, gestes barrières...) et les avancées de la médecine (vaccin à ARN messenger contre la Covid) permettront de mieux réagir dans le cas d’une nouvelle pandémie.

La pandémie de la Covid 19 a eu des conséquences limitées sur la mortalité en France en raison notamment des mesures prises par le gouvernement français : confinements, gestes barrières, télétravail. Les conséquences de cette crise ont été très différentes d’un pays à l’autre et la plupart du temps le résultat de mesures gouvernementales associées à d’autres facteurs comme la qualité du système de santé et l’accès aux soins, la situation sanitaire et la santé des populations locales, l’existence en proportion importante ou non de comorbidités dans la population.